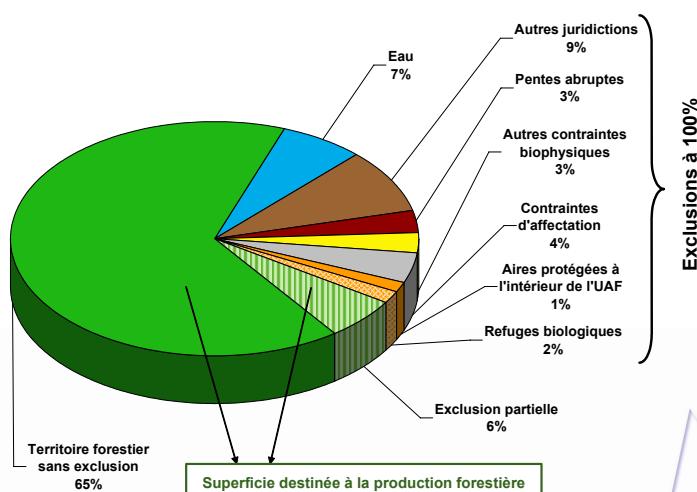


1 - DESCRIPTION DU TERRITOIRE

Portrait global

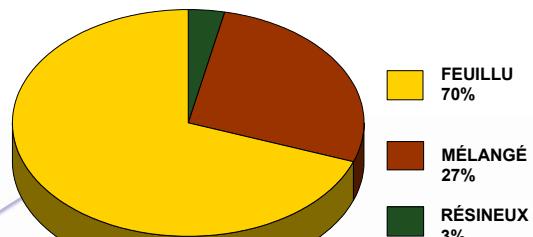
Superficie¹ : 70 431 hectares



Portrait du territoire destiné à la production forestière

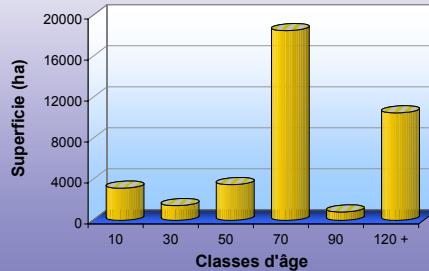
Types de couvert

Superficie² : 50 176 hectares

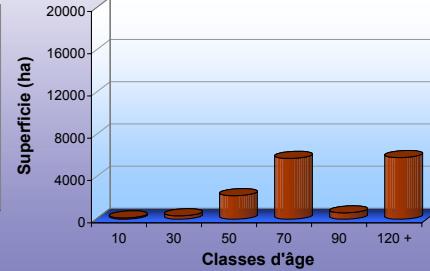


Types de couvert et classes d'âge

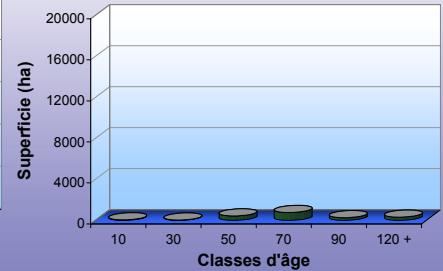
Couvert FEUILLU



Couvert MÉLANGÉ



Couvert RÉSINEUX



¹ superficie brute sans réduction ² superficie nette après réduction

2 - POSSIBILITÉ FORESTIÈRE

Calcul de possibilité forestière	Possibilité par essence ou groupe d'essences (m ³ /an)									
	Rendement soutenu (150 ans)									
	SEPM ¹	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables ²	Autres feuillus durs	Total
A 2000-2008	14 000	3 100	5 400	900	8 700	5 100	12 600	38 300	8 800	96 900
B Forestier en chef 2008-2013	11 400	2 000	3 400	700	4 000	4 900	7 000	33 000	8 300	74 700
Variation (B-A)	-2 600	-1 100	-2 000	-200	-4 700	-200	-5 600	-5 300	-500	-22 200
Variation (%)	-19%	-35%	-37%	-22%	-54%	-4%	-44%	-14%	-6%	-23%
C Forêt Québec 2008-2013	10 700	1 900	3 000	600	3 900	4 500	6 300	29 200	7 300	67 400
Variation (B-C)	700	100	400	100	100	400	700	3 800	1 000	7 300
Variation (%)	6,5%	5,3%	13,3%	16,7%	2,6%	8,9%	11,1%	13,0%	13,7%	10,8%

¹ sapin, épinettes, pin gris et mélèze ² érable à sucre et érable rouge

Provenance des volumes	Superficie totale	Récolte maximale annuelle	
		ha	m ³
Bandes riveraines	2 852	3 850	5,2%
Séparateurs de coupe	0	0	0,0%
Pentes fortes (31 à 40 %)	8 308	12 130	16,2%
Habitats fauniques	1 863	2 650	3,5%
Encadrements visuels	5 292	7 250	9,7%
Territoires à multiples usages	0	0	0,0%
Forêts morcelées (peuplements orphelins)	2 601	2 380	3,2%
CR modèle Taux	5 847	6 070	8,1%
Sous-total des contraintes	26 763	34 330	46,0%
Sous-total sans contrainte	23 413	40 370	54,0%
Total	50 176	74 700	100,0%



3 - EXIGENCES GÉNÉRALES

Cette section présente les interventions forestières qui doivent être réalisées afin de rencontrer les hypothèses de la stratégie d'aménagement forestier retenue pour évaluer la possibilité forestière. Pour des explications détaillées des traitements sylvicoles énumérés, veuillez consulter la fiche thématique «Exigences générales». La stratégie d'aménagement de l'UAF 061-51 exige de traiter annuellement une superficie de 1 173 ha. Cette UAF comprend majoritairement des peuplements de feuillus durs. Ainsi, la stratégie repose essentiellement sur les coupes partielles de type jardinatoire. On dénote une stratégie particulière visant la récolte d'éryable avec une forte proportion de feuillus intolérants. La CPRS, la plantation et les traitements sans récolte associés représentent une superficie restreinte.

Synthèse des traitements sylvicoles prévus		Superficie ³
		ha/an
Avec récolte	CPRS, CPHRS, CPPTM, CPEF ¹	164
	Jardinages et assainissement	657
	Éclaircie commerciale, CPEP et CPES ²	352
Sans récolte	Préparation de terrain	25
	Plantation, regarni, ensemencement	6
	Dégagement	22
	Éclaircie pré-commerciale	36
	Autres travaux	0

¹ Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS), coupe avec protection de la haute régénération et des sols (CPHRS), coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM) et coupe finale de la coupe progressive d'ensemencement (CPEF).

² Coupe progressive d'ensemencement - intervention primaire ou secondaire.

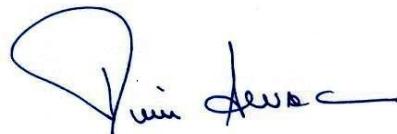
³ Superficie annuelle prévue à compter du 1er avril 2008 pour la première période quinquennale du plan général d'aménagement forestier.

4 - PARTICULARITÉS / COMMENTAIRES

L'UAF 061-51 se trouve entre Montréal et le Parc du Mont-Tremblant. Par rapport à l'ancienne aire commune, la délimitation de la nouvelle UAF a été ajustée en fonction de la limite de la région administrative des Laurentides. Il faut noter que cette UAF est morcelée en plusieurs blocs entourés de forêt privée. Cette situation particulière exige beaucoup d'efforts, pour harmoniser les interventions forestières avec les différents usages du territoire.

5 - SIGNATURE

Le calcul de la possibilité forestière de ce territoire a été réalisé et validé selon un processus rigoureux, sous ma supervision et conformément à mes instructions. Les résultats reflètent les faits et les informations portés à ma connaissance. Par conséquent, en vertu des pouvoirs qui me sont confiés par la législation, je détermine la possibilité de ce territoire aux niveaux et conditions des présentes.



Pierre Levac, ing. f., M. Sc.
Forestier en chef
Le 25 juillet 2008

